



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 21 JUIN 2016

La manifestation de jeudi autorisée... si elle reste statique

SOCIAL Les autorités ne veulent pas d'un défilé Bastille-Nation et menacent d'interdire tout rassemblement

L'intersyndicale d'Île-de-France (CGT, FO, PSU, Solidaires, Unef, Fidl et UNL) avait transmis en fin de semaine dernière une demande officielle pour manifester jeudi entre Bastille et Nation, à partir de 14 heures, dans le cadre d'une journée de mobilisation à travers la France.

Hier, la préfecture de police de Paris leur a demandé d'organiser un « rassemblement statique », place de la Nation, plutôt qu'un défilé, afin de pouvoir « mieux encadrer et mieux sécuriser la manifestation, et de faire en sorte qu'il y ait moins de dégradations ».

Mais les syndicats ont maintenu leur demande de défilé à la préfecture, qui les a de nouveau invités à « trouver un accord sur un rassemblement statique », faute de quoi elle « sera dans l'obligation d'interdire » la manifestation.

La lettre de Cazeneuve

Dans une lettre au numéro un de la CGT, Philippe Martinez, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a jugé qu'un cortège à Paris « n'apparaissait pas envisageable ».

Les organisateurs soulignent de leur côté avoir « pris la précaution de faire un parcours court permet-

tant d'assurer la plus grande sécurité possible », selon Pascal Joly, secrétaire général de la CGT Île-de-France. « On a tenu compte des conditions de sécurité, on a essayé d'éviter les grands magasins, etc. », a expliqué le

« On a tenu compte des conditions de sécurité, on a essayé d'éviter les grands magasins » (P. Joly, CGT)

responsable cégétiste. « Tant que ça n'est pas interdit, c'est autorisé », a commenté de son côté Benoît Clément, de Solidaires Paris.

Dès les premières de la contestation anti-loi travail, au début du mois de mars, les manifestations ont souvent été émaillées de violences à Paris, de même qu'à Nantes et à Rennes. Mais, le 14 juin, jour d'une manifestation nationale, première du genre, la violence est montée d'un cran dans la capitale, avec d'importantes dégradations le long du cortège : 28 vitrines d'établissements commerciaux ont été brisées, et l'hôpital Necker-Enfants malades a été pris pour cible, entraînant une condamnation unanime. 28 fonctionnaires de police ont été blessés dont deux ont dû être hospitalisés, souligne Bernard Cazeneuve dans sa lettre à la CGT.

Selon le ministre de l'Intérieur, cette manifestation a, « pour la première fois, mis clairement en évidence la participation de certains militants syndicaux à l'agression dé-



Pour Bernard Cazeneuve, un cortège à Paris jeudi « n'apparaît pas envisageable ». PHOTO THOMAS SAMSON/WAFP

libérée des forces de l'ordre ». Dès le lendemain de ces incidents, François Hollande a averti qu'il n'y aurait plus d'autorisation de manifester si la préservation des « biens et des personnes » ne pouvait être « garantie ». Manuel Valls a pointé la « responsabilité » de la CGT, critiquant son attitude « ambiguë » vis-à-vis des casseurs et, dimanche, il a de nouveau estimé que « les organisateurs devraient annuler eux-mêmes ces rassemblements ».

« **Accusations inacceptables** » Ces propos ont déclenché un tollé chez les syndicats et une partie de la gauche. La CGT a dénoncé des accusations « inacceptables », « signe d'un gouvernement aux abois ». Le syndicat « ne porte aucune responsabilité sur ce qui se passe en marge des manifestations », a insisté Phi-

lippe Martinez, qui s'est interrogé sur des ordres de non-intervention qui seraient donnés aux forces de police. « Manuel Valls se comporte en pyromane », a affirmé Jean-Claude Mailly (FO). Même Laurent Berger, leader de la CFDT, qui soutient la loi travail, estime qu'interdire de manifester n'est « pas du tout souhaitable », notamment parce qu'il « n'a pas tellement envie qu'on victimise la CGT ».

De nombreuses manifestations sont déjà prévues ailleurs en France jeudi, sans menaces d'interdiction, notamment à Lyon, Marseille, Nice, Montpellier, Rennes... Le projet de loi travail est actuellement examiné au Sénat. Le vote solennel, initialement prévu le 28 juin, doit avoir lieu le 29.

Une nouvelle journée de mobilisation est programmée le 28 juin.

EN BREF

UNE PÉTITION

Avant toute éventuelle interdiction, une pétition en ligne intitulée « Je ne respecterai pas l'interdiction de manifester » a été lancée la semaine dernière par Jean-François Téaldi, conseiller municipal PCF-FG de Cagnes-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes. Hier soir, la pétition affichait 124 000 signatures.

LES RÉPUBLICAINS

Le parti Les Républicains, par la voix de son porte-parole, Guillaume Larrivé, a appelé à « l'interdiction » de la

manifestation contre la loi travail prévue jeudi à Paris. « Il ne faut pas attendre que le lait soit renversé pour pleurer, ne pas attendre jeudi soir pour constater des débordements, il faut anticiper », a-t-il expliqué.

FRONT NATIONAL

Marine Le Pen a demandé une nouvelle fois hier au gouvernement le retrait du projet de loi travail, « une mauvaise loi, réclamée par l'Union européenne parmi d'autres exigences d'austérité, qu'il faut retirer au plus vite ».

TGV Bordeaux-Paris : « Trop de retards ! »

CHRISTIAN BROUCARET Le président régional des usagers des transports déplore que le retard soit « quasiment devenu la norme »

J eudi 9 juin. Départ du TGV à Bordeaux-Saint-Jean à 7 h 28, arrivée à Paris avec quarante minutes de retard. Midi au lieu de 11 h 18. Dimanche 12 juin, dans le sens inverse, arrivée à Bordeaux à minuit au lieu de 23 h 42. Dans les deux cas : « Problèmes de travaux, de signalisation. » Vingt, trente, quarante minutes. . .

Les retards semblent récurrents sur la ligne Bordeaux-Paris. « Nous n'avons pas observé, globalement, de dégradation particulière sur cette desserte. Mais il y a plusieurs zones de travaux, nous en informons d'ailleurs nos clients en amont, cela peut compliquer la circulation des trains en cas d'aléas », indique-t-on à la SNCF.

Christian Broucaret, président de la Fnaut (Fédération des usagers des transports en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes), voit les choses différemment.

« **Sud Ouest** » On a l'impression que les TGV Bordeaux-Paris sont de moins en moins ponctuels. Est-ce fondé ou est-ce un fantasme d'usager grognon ?

Christian Broucaret Il est difficile d'avoir des statistiques car la SNCF ne les communique pas. Mais ce qui est incontestable, c'est que la ligne n'est plus considérée comme fiable en termes de ponctualité. Le retard est si fréquent qu'il est devenu la norme. On sait que, si on a un rendez-vous important à Paris, il vaut mieux partir plus tôt pour être sûr d'être à l'heure. Même les cheminots prennent ces précautions, ils me l'ont dit ! La SNCF est impeccable sur le plan



« La SNCF, c'est un superbe paquebot en apparence, mais l'arrière-boutique est délabrée ». PHOTO CLAUDE PETIT / SUD OUEST

de la sécurité, qui est toujours assurée, donc ça c'est bien. En revanche, sur la ponctualité, on est très loin du service attendu.

D'où viennent ces retards ?

« La ligne n'est plus perçue comme fiable en termes de ponctualité »

sont vieillissants et ont été, depuis trente ans, trop peu entretenus. Il y a trop souvent des problèmes de signalisation : les feux qui dysfonctionnent, le train qui se retrouve bloqué. . . Il y a eu fin mai, à quarante-huit heures d'intervalle, deux incidents majeurs à cause du matériel : l'ensemble de la ligne a été para-

lysé pendant six heures le vendredi 27 mai au soir après une panne du système informatique ; le dimanche 29 mai, le trafic était de nouveau interrompu deux heures en gare de Paris-Montparnasse, en raison d'un composant électronique défectueux. . . Il y a quand même un problème de maintenance ! La SNCF, c'est un superbe paquebot en apparence, mais l'arrière-boutique est délabrée.

Quelle est la politique de la SNCF face à ces retards ?

Au fond, elle s'en fiche. À moins de trente minutes, il n'y a pas de remboursement. Au-delà, les gens, las, ne font pas, la plupart du temps, les démarches pour se faire rembourser et récupérer quelques euros ; jusqu'à deux heures de retard, 25 % du billet seulement sont remboursés.

Recueil par Julien Rousset

Télévision : une émission pour célébrer la grande région

TV7 Ce soir, à 18 heures, diffusion de la première émission de « Grande Région », en partenariat avec « Sud Ouest » et consacrée à la filière viticole

Nouvelle région, nouvelle émission. Ce soir, à 18 heures, TV7 diffusera en effet le premier numéro d'une nouvelle émission, « Grande Région », préparée avec « Sud Ouest » ainsi qu'avec « La Nouvelle République du Centre-Ouest » à Poitiers et « Centre Presse » à Limoges.

Une émission mensuelle, à partir de septembre prochain, et, comme son nom l'indique, entièrement consacrée à la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, appelée à devenir le 27 juin prochain la Nouvelle-Aquitaine (lire ci-dessus).

Éducation, apprentissage, formation professionnelle, développement économique, transports ferro-

viaires, transition énergétique, culture, tourisme. . . Les compétences régionales ne manquent pas pour nourrir le contenu de cette émission dont le thème de ce soir sera le vin, à 48 heures de l'inauguration de la Fête du vin.

Un événement dont les répercussions vont bien au-delà de la seule métropole et qui permet aussi de rappeler que la Nouvelle-Aquitaine, au-delà des vignobles de la plupart des 12 départements de la région, est la première région agricole d'Europe.

Deux élus sur le plateau

Ce soir, deux élus du Conseil régional, Florent Boudié, député socia-



Florent Boudié. ARCH. VÉLIÉ GALIÉZY

liste de la circonscription Libournais-Pays foyen, et Yves d'Amécourt, lui-même viticulteur et maire Les



Yves d'Amécourt. ARCH. P. IZALTE

Républicains de Sauveterre-de-Guyenne, inaugureront « Grande Région ».

Face à eux, quatre professionnels du milieu viticole qui les interrogeront sur l'action du Conseil régional en faveur (ou non, selon le point de vue) de leur filière : Bernard Farges, président du CMB (Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux), Estelle Roumage, propriétaire du Château Lestrille à Saint-Germain-du-Puch et qui représentera la viticulture familiale, Slanie Ricard, propriétaire du Château de Myrat à Barsac et qui sera la porte-parole des opposants à la prolongation de la ligne ferroviaire à grande vitesse au sud de Bordeaux, chère au président de la Région Alain Rousset, et enfin Yvon Minvielle, propriétaire du Château Lagarette, à Camblanes-et-Meynac, très engagé dans le combat contre les pesticides et en faveur de la biodynamie.

B. L.

« Nouvelle Aquitaine » : acte de naissance promis le 27 juin

CONSEIL RÉGIONAL

Le 27 juin, le nouveau nom de la Région et les comptes administratifs seront à l'ordre du jour d'une session plénière qui promet d'être dense

Alain Rousset ne se voyait pas continuer de présider « la Région ALPC », surtout quand il faut en faire la promotion à l'étranger. En revanche, il s'imaginait volontiers président de « Guyenne et Gascogne ».

« Cela dit, concède-t-il, choisir le nom d'une chaîne d'épicerie qui a déposé le bilan, ce n'est pas terrible. » Et puis, de toute façon, comme le lui a rappelé Anne-Marie Cocula, Guyenne et Gascogne, ça ne collait pas avec la géographie de la Région qu'il préside.

Hier après-midi, l'historienne, toujours aussi passionnée par son sujet, a remis à Alain Rousset le rapport du groupe de travail qu'elle présidait et qui conclut donc à l'appellation « Nouvelle Aquitaine » — comme « Sud-Ouest » l'avait annoncé dès le 9 juin —, même si cette appellation n'a pas fait l'unanimité auprès des 41 000 internautes invités à donner leur idée entre mai 2015 et mai 2016 (Aquitaine est arrivée largement en tête), ni auprès des 729 agents du Conseil régional qui ont voté et ont, quant à eux, préféré « Sud-Ouest Atlantique ».

Au cours de leurs déplacements et de leurs réunions, Anne-Marie Cocula et ses complices avouent avoir senti, en Poitou-Charentes et Limousin, la crainte chez certains d'être avalés ou écrasés par l'Aquitaine et sa puissante métropole.

Impossible unanimité

Pour le nom, il a surtout fallu procéder par élimination : Sud-Ouest (marque déposée), Atlantique (tous les dé-



Anne-Marie Cocula a remis son rapport à Alain Rousset.

PHOTO GUILAUME BONNALD

partements n'ont pas accès), Grand Aquitaine (trop prétentieux), Aliénor (les habitants seraient les Aliénés et, de surcroît, Aliénor a inventé le divorce, ce qui n'est pas très porteur pour trois régions qui se marient), Aquitania (sonne comme une réclame ou comme Vulcania),...

Il fallait donc « Aquitaine », mais avec un bonus qui incarne la rupture avec l'ancienne région et qui marque une nouvelle naissance. De toute façon, ont souligné Anne-Marie Cocula et Alain Rousset, dès le départ, il était entendu qu'aucune appellation ne ferait l'unanimité.

Comptes administratifs

Il en sera sans doute de même avec le nom « Région occitane » qui devrait remplacer celui de Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. Le président aquitain a d'ailleurs écrit à son homologue, Carole Delga, pour lui rappeler que la langue et la culture occitanes se pratiquaient aussi en Gironde, en Béarn ou dans le Limousin, et l'inviter donc à trouver une autre appellation.

Le président de la Région s'est en revanche déclaré assez serein à l'égard d'une pétition partie de La Rochelle et qui aurait déjà réuni 21 000 signatures contre le nom de « Nouvelle Aquitaine ». « Rien ne permet de garantir que les signataires vivent dans la région », précise Alain Rousset, qui soumettra donc l'appellation au suffrage des élus le 27 juin, lors d'une session plénière promettant d'être dense et discutée.

Les conseillers régionaux se pencheront en effet sur les trois comptes administratifs aquitain, limousin et picto-charentais, avec une attention particulière pour ce dernier.

De nombreux dossiers « jeunesse » figureront également à l'ordre du jour de cette session plénière au cours de laquelle Alain Rousset annoncera une revalorisation salariale des agents de catégorie C et des agents des lycées du Limousin. Soit une dépense de 75 000 euros, « conforme à ce que j'avais promis pendant ma campagne », précise Alain Rousset.

Benoît Lasserre

Deux blessés graves dans une collision frontale

COGNAC Trois véhicules se sont percutés hier sur la rocade, vers 15 h 45

La rocade de Cognac vient d'enregistrer en moins d'une semaine deux accidents similaires. Mercredi, deux voitures s'étaient percutées sur la RN 141, à hauteur de l'avenue de Barbezieux. Hier, une nouvelle collision a eu lieu une centaine de mètres plus loin, au niveau de l'usine Hennessy, juste après la bretelle d'accès à la zone du Fief du Roy de Châteaubernard.

Le Smur a été appelé à 15 h 45. Selon la police, une voiture Mercedes circulant dans le sens Saintes-Angoulême a fait un écart pour une raison indéterminée. Sur la voie opposée, un camping-car s'est trouvé sur sa route : le conducteur a réussi à éviter le choc frontal mais n'a pu empêcher une collision sur son côté gauche, heureusement sans conséquence.

Ensuite, la Mercedes a continué sa route vers une Renault Espace circulant derrière le camping-car. Ce troisième véhicule a été percuté de plein fouet sur le côté gauche. L'image de la voiture témoigne d'ailleurs d'un

choc d'une extrême violence sur cette voie limitée à 90 km/h. À bord, le conducteur âgé de 39 ans a été gravement blessé. À ses côtés, une femme enceinte de 24 ans souffre également de blessures graves.

Le propriétaire de la Mercedes est légèrement touché. Cet homme de 59 ans a subi les analyses toxicologiques d'usage et sera entendu par la police sur les causes de son écart.

Le trafic a été très perturbé sur cet axe fréquenté. Une circulation alternée a été mise en place le temps de dégager les trois véhicules impliqués.

Jonathan Guérin



À bord de cette Renault Espace, un homme de 39 ans et une femme enceinte de 24 ans ont été gravement touchés. PHOTO M. AMAT

On fête la musique partout en ville

CULTURE La 35^e édition de cette manifestation se décline à Cognac ce soir. Des concerts pour tous les goûts à picorer dans les rues

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudouest.fr

Petit ouf de soulagement : si la météo n'a pas été clémente au mois de juin, le premier jour de l'été sera marqué par une douce chaleur de 24°. Un petit coup de pouce pour la Fête de la musique, qui envahit les rues de la ville.

Certaines municipalités ont préféré restreindre les festivités, état d'urgence oblige, mais pas Cognac.

Ainsi, toute la cité est concernée par les animations, toutes. Les traditionnels concerts de rue seront de la partie, assurés par des anonymes (plus ou moins talentueux). Et puis il y a aussi le programme officiel, disséminé un peu partout et totalement gratuit. Sélection non exhaustive (1).

Place François-1^{er}. De 19 h 10 à 19 h 30, le groupe de Cherves-Richemont Gospel en Borderies se produira sur la scène centrale. Place au hip-hop dès 19 h 45 avec In6Dance Crew, de jeunes Cognaçais qui vont chauffer l'ambiance avant l'arrivée de Audio Driver (rock) à 21 h 05, et Jeti6 à 22 heures (musique électronique avec vinyles, house).

Place du Solençon. De 14 à 23 heures, l'association des commerçants de Saint-Jacques propose une démonstration de peinture de rue et de trompe-l'œil.



Beaucoup de groupes sont cognaçais, comme In6Dance Crew, qui proposera du hip-hop place François-1^{er}. PHOTO ARCHIVES PH. MÉNARD

Côté musique, il faudra compter sur le jazz avec Bakane (19 h 30-21 heures) et un mélange de rap et electro avec X-plicite (21 h 15 - 23 heures).

Rue Aristide-Briland. Musicofolies accueille les animations blues des Alambic Brothers, de 18 heures à 00 h 30.

Rue et place du Canton. Les amateurs de salsa ont rendez-vous au Garage pour plusieurs animations, entre 20 h 30 et 23 h 30.

Vendredi 24 juin. Les amis de Saint-Antoine organisent un concert classique en l'église Saint-Antoine de Cognac à 20 h 30. Un programme qui fera la part belle au compositeur Beethoven. L'orchestre sera composé de la réunion exceptionnelle des orchestres symphoniques de Pons et des Vals de Charente, 70 musiciens sous la direction de Thibaud Fuster et Francis Gardre. Entrée gratuite, participation libre.

(1) Le programme complet sur le site www.ville-cognac.fr

CHÂTEAUBERNARD

La danse donne des ailes



« Je suis sur un petit nuage », confiait Fabienne Zeman couverte comme à chaque fois, de cadeaux par ses élèves, au public à l'issue du gala vendredi dernier au Castel : « Le plus beau cadeau, vous me l'avez donné ce soir sur scène ». PHOTO SANDRA BALIAN

■ Hier, Alain Rousset a reçu le rapport sur le nom de la nouvelle région ■ «Nouvelle-Aquitaine» passera au vote lundi prochain, malgré la pétition qui a recueilli 21.000 signatures sur le net.



Anne-Marie Cocula a remis hier au président du conseil régional, Alain Rousset, le rapport de son groupe de travail sur le nom de la nouvelle région.

Photo LK

Rousset se fâche pour la «Région occitane»

Il se dit «attaché à la liberté d'administration des collectivités», mais il ne faut pas pousser le bouchon trop loin. Hier, Alain Rousset a écrit à sa collègue de Languedoc-Midi-Pyrénées, Carole Delga, pour lui indiquer qu'il voyait d'un mauvais œil la procédure de baptême de cette région s'orienter vers le choix de «Région occitane». «Il pourrait laisser penser que l'Occitanie se limite à votre seul territoire régional», écrit Alain Rousset qui rappelle que l'Occitanie est à cheval sur Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées. Et même Charente. «Pour nous, ce choix serait conflictuel», dit-il.

La démocratie, c'est compliqué. Tout le monde revendique le droit de s'exprimer. Mais (...) lors des réunions dans chaque département, les salles n'étaient pas pleines.

Nouvelle-Aquitaine, c'est toute une histoire

Ismaël KARROUM
lkarroum@charentelibre.fr

Une fuite mal gérée. Et le net qui se transforme en agora de la colère. 21.000 signatures en moins d'une semaine contre la proposition de baptiser la nouvelle région «Nouvelle-Aquitaine». De l'ironie à longueur de forums, des Limousins et des Picto-Charentais qui crient à l'annexion et se rebiffent à l'idée de se voir appeler «Néo-aquitains». Hier, alors que France Bleu La Rochelle mettait en avant un sondage dans lequel plus de 80% des Charentais repoussaient l'idée de vivre dans une région baptisée «Nouvelle-Aquitaine», Anne-Marie Cocula, l'historienne, qui présidait depuis janvier le groupe de réflexions sur le sujet, et Alain

Rousset, le président de Région, ont sorti 131 pages de rapport et deux paires de rames pour légitimer tant le choix que la méthode. Pas sûr que ça suffise à calmer les snippers du net et nostalgiques du Limousin-Poitou-Charentes.

41.000 contributions

La balle est désormais dans le camp des 183 élus de la région qui, lundi prochain, auront le choix entre «Nouvelle-Aquitaine» et le statu quo d'«ALPC», pour Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Mais Alain Rousset prévient: «Je ne me vois pas présider ALPC. Allez vendre ou vanter des produits d'ALPC en Chine ou au Canada, ça ne sonne pas.» Et comme le président tient sa majorité, autant dire tout de suite que ce sera «Nouvelle-Aquitaine». Avec un trait d'union.

Pour en arriver là, la région elle-même avait revisité la démocratie participative si chère à l'ex-Poitou-Charentes: de mai 2015 à mai 2016, une plateforme en ligne a permis de recueillir l'avis des habitants intéressés. Six millions d'habitants: 41.000 contributions au terme de la consultation. Du farfelu «La Roussette» au très militant «Charentes Libres» en passant par l'ironique «APOIL» qui a quand même recueilli plus de 500 suffrages, chacun y est allé de sa proposition. Malgré le large champ laissé à l'imagination, «Aquitaine» et ses dérivés sont en tête.

Le simple «Aquitaine» est largement devant, réunissant deux fois plus de suffrages que «Grand-Sud-Ouest» ou «Grande-Aquitaine». «Sud-Ouest Atlantique» se place en quatrième position. Et «Nouvelle-Aquitaine»? 11^e position, 781 voix. C'est deux fois moins qu'«Aliénor», dix fois moins qu'«Aquitaine». Petite particularité: si «Aquitaine» et ses dérivés sont largement en tête dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, l'analyse géographique des propositions permettait déjà d'entrevoir la levée de boucliers des Picto-Charentais et des Limousins. Il n'y a qu'en Creuse que l'occurrence romaine arrive devant «Sud-Ouest» et «Atlantique». Partout ailleurs, dans les deux ex-régions, «Aquitaine» n'arrive qu'en deuxième ou troisième choix. La Charente avait un faible pour «Sud-Ouest» (31,9%), juste devant «Aquitaine» (30,3%) alors qu'«Atlantique» s'y noie (22%). Même défiance auprès du personnel de la Région. Sur les sites de Poitiers et Limoges, ce sont «Sud-Ouest» et «Atlantique» qui ont séduit. Faut-il voir un effet du ménage et de la polémique engendrée

par les impayés de Poitou-Charentes? Toujours est-il qu'à Poitiers, le mot «Aquitaine» a carrément un effet repoussoir: seuls 13,3% des salariés de la Région se sont prononcés en sa faveur. Pourquoi ne pas avoir abandonné les occurrences «Aquitaine» vu les réticences palpables en Poitou-Charentes et Limousin? «Parce qu'il faut bien aussi tenir compte de l'avis des Aquitains. Si on ne l'avait pas fait, c'est peut-être une pétition de 200.000 signatures, et non 20.000, que nous aurions aujourd'hui», rétorque Alain Rousset.

Un second choix qui s'impose

Reste une autre incongruité: auprès du public, «Nouvelle-Aquitaine» ne faisait pas un tabac d'entrée de jeu. Après du personnel de la Région, idem. Quitte à se référer à l'ancien duché d'Aliénor, «Grande-Aquitaine» était largement plus fédérateur, semble-t-il. C'est là qu'est intervenue la commission d'élus (10) et d'experts (10) présidée par Anne-Marie Cocula. Élus, sociologues, historiens ont bûché, organisé une rencontre avec la population dans chaque département. «Aliénor» avait ses fans. Anne-Marie Cocula réplique: «Sauf que ses habitants auraient pu être les Aliénés, ce qui est dérangeant. Comme les habitants des Hauts-de-France pourraient être les Hautistes.» Un simple «Sud-Ouest»? C'est une marque. «Et puis il y a Toulouse, qui est aussi dans le Sud-Ouest.» «Sud-Ouest Atlantique» était tentant. «Ces régions s'inscrivent à une échelle européenne. Vue de l'Europe, «Sud-Ouest Atlantique», c'est le Portugal. Il y avait «Grand-

Ouest» aussi. Mais vu d'Allemagne, ça renvoie à Brest.» Et l'Union des maisons et marques des vins du Sud-Ouest France a aussi clairement indiqué qu'elle verrait d'un mauvais œil la région se référer au sud-ouest. «Source de confusion» entre ses vins et ceux du territoire, qu'ils soient de bordeaux, cognac ou du Haut-Poitou. On peut être cousins de la même région, pas question de faire nom commun. À titre personnel, Alain Rousset en pinçait pour «Guyenne et Gascogne»: sauf que c'était une enseigne de grande distribution absorbée par Carrefour.

Le simple «Aquitaine», désiré par les trois chambres régionales de commerce et d'industrie, a été écarté d'entrée. «Pour éviter le sentiment d'être annexé, dévoré, que pourraient ressentir les habitants de Limousin et Poitou-Charentes», dit Anne-Marie Cocula. Il fallait un adjectif. «Grande»: «Trop présomptueux, ambition démesurée.» Et c'est ainsi, par éliminations, références historiques et réflexions, que le 11^e de la consultation publique se retrouve avec le maillot jaune. C'est donc banco pour Nouvelle-Aquitaine qui espère, comme New York, la Nouvelle-Zélande ou la Nouvelle-Orléans, être nouvelle pendant quelques siècles. Quant aux mécontents, Alain Rousset ne semble pas prêt à courber l'échine. «La démocratie, c'est compliqué. Tout le monde revendique le droit de s'exprimer. Mais quand on ouvre la porte, il faut être présent. Lors des réunions dans chaque département, les salles n'étaient pas pleines», assène-t-il comme un arbitre sifflant la fin du match. Le baptême est prévu lundi, 10h, à Bordeaux. Il y aura ensuite toute une histoire commune à écrire.

Coup de pouce aux fonctionnaires du Limousin

La mesure ne concernera que les fonctionnaires de catégorie C et uniquement ceux du Limousin qui, jusque-là, avaient le régime indemnitaire le plus défavorable des trois ex-Régions. Lundi, le conseil régional leur votera une augmentation de salaire, en alignant leur rémunération sur celle... des fonctionnaires de la région Aquitaine. «C'était une de mes promesses de campagne», rappelle Alain Rousset. Coût de la mesure: 230.000 euros pour 2016, 750.000 en année pleine. Pas question, pour Alain Rousset, d'aligner tout le monde sur le régime des fonctionnaires picto-charentais, qui ont le meilleur système de

primes et de rémunération. «Si on alignait tous les fonctionnaires sur le régime de Poitou-Charentes, le surcoût serait de 15 à 18 millions d'euros par an pour la collectivité», calcule-t-il. Sauf qu'on imagine mal des fonctionnaires d'une même collectivité ne pas être rémunérés de la même façon pour un même travail. La loi donne sept ans à la Région pour procéder à l'alignement. «Ceci entrera dans une négociation globale, avec le temps de travail, avec la protection sociale, les mutuelles», indique Alain Rousset. Autant dire que la négociation va être serrée. Elle débutera après les élections professionnelles.

Châteaubernard

Accident sur la RN141: deux blessés graves dont une femme enceinte



Le choc frontal a été d'une extrême violence. L'avant du Renault Espace a été arraché côté conducteur.

Photo G.B.

Une femme enceinte de 24 ans grièvement blessée avec des dommages corporels conséquents, le conducteur à ses côtés, de 39 ans, également: c'est le lourd bilan d'un accident de la route qui s'est produit hier après-midi, vers 16h, sur la rocade de Cognac, un peu après la bretelle d'accès à la zone du Fief du Roy de Châteaubernard, dans le sens Cognac-Saintes.

Le Renault Espace de ce couple, domicilié en Cognacais, a été percuté de plein fouet par un véhicule Mercedes qui arrivait dans l'autre sens. Un choc frontal d'une extrême violence. Tous deux ont dû être désincarcérés par les pompiers des unités de Cognac et de Segonzac, rapidement arrivés sur les lieux, avant d'être conduits en urgence au centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac.

Le conducteur de la Mercedes, 59 ans, domicilié à Saint-Jean-d'Angély, a également été transporté à l'hôpital, blessé légèrement mais en état de choc. Selon les premières constatations relevées par la police nationale - une enquête est en cours afin de déterminer les causes exactes de cet accident -, ce dernier a quitté sa voie de circulation sans raison encore définie. Il a tout d'abord heurté sur le côté le camping-car d'un

couple de Dijonnais qui est parvenu à l'éviter en partie, avant de venir s'encasturer dans le Renault Espace du couple qui suivait et qui, lui, n'a pas eu le temps de manœuvrer.

S'il a fallu un bon quart d'heure pour désincarcérer la jeune femme enceinte, prioritaire au regard de son état, il a fallu près de trois quarts d'heure en revanche aux pompiers pour parvenir à sortir son compagnon du véhicule dont tout l'avant, côté conducteur, a été arraché sous la violence du choc.

Un temps bloquée dans les deux sens, puis établie en alternée durant près d'une heure, la circulation a été totalement rétablie en fin d'après-midi après l'intervention des dépanneurs et de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (Dira).

En septembre dernier, une Saintaise de 53 ans avait perdu la vie sur cette même rocade, à hauteur du pont qui mène à l'ancien hôpital. Au volant de sa Polo Volkswagen, elle avait heurté de face un autre véhicule dans les mêmes circonstances, après avoir subitement quitté elle aussi sa voie de circulation.

Gilles BIOLLEY

Fête des Templiers vendredi samedi et dimanche

Le son et lumière «Le sel des Templiers» qui démarrera dans la grande salle du Castel, vendredi et samedi à 22 heures, pour rejoindre ensuite la chapelle des Templiers, sera la principale nouveauté de cette 4^e édition qui se prolongera jusqu'à dimanche.

La fête des Templiers proprement dite qui aura lieu dimanche sur le parvis de la chapelle, réunira plus de soixante figurants en habits d'époque. Costumes réalisés par Jaquie Luquet, épouse d'Hubert Luquet, auteur et metteur en scène de l'histoire «d'Audioin Verju, exploitant d'une petite vigne sur Châteaubernard au Moyen Âge, qui rêve de devenir Templier».

De la commanderie de Châteaubernard aux marais salants d'Oléron, le sel et l'histoire des sauniers dans le Cognaçais aux XI^e et XII^e siècles serviront de fil rouge. «Audioin Verju débarque au Port-du-Lys en aval de Merpins, d'une gabare chargée de sel qui a remonté la Charente depuis Oléron. Il rejoint l'abbaye de La Frenade où officient des moines intéressés par sa cargaison. Ballets chorégraphiés des écoles de Fabienne Zeman et Estelle Simon, sur des tableaux vivants (entrée 10 €, réservation au 05 45 32 76 81).

Samedi et dimanche, seigneurs, chevaliers, bourreaux, moines, vi-

lains, jongleurs, échassiers, manouvriers, danseurs, troubadours et ménestrels, épiciers, paneteurs et taverniers se prêteront à des parades, causeries, déambulations et démonstrations de savoir-faire de métiers d'époque, autour de la chapelle. À noter qu'un stand de «médecine médiévale», tenu par de vrais professionnels de la santé, mettra en œuvre des méthodes de chirurgie moyenâgeuse avec des instruments d'époque. Concert des Derniers Trouvères dans la chapelle (entrée libre). Un banquet médiéval sera servi à 12h30 par Patrick Ourtaau, le président costumé du comité des fêtes et sa troupe de servants. Une quinzaine d'associations locales mettront la main à la pâte et fourniront la précieuse logistique.

Dimanche à partir de 10 h, parade costumée; 10h20, «machina silente», machines de guerre d'époque; 11 h, théâtre de marionnettes; 11h45, envol d'oiseaux de proie, fauconnerie; 12h30, banquet médiéval; 14h15, théâtre de marionnettes; 15 h, «machina silente»; 16 h, concert des Derniers Trouvères (chants anciens sacrés ou profanes des XI^e, XII^e jusqu'au XVI^e siècle); 17h30, spectacle de fauconnerie; 18h10, machines de guerre, puis grande farandole, avant la fermeture des «portes du temps».



Les Derniers Trouvères chanteront en latin, vieux français, occitan, béarnais.

Manifestations: le défi-défilé

Les anti-loi travail pourront-ils manifester jeudi à Paris ? Après les violences de la semaine dernière, syndicats et gouvernement étaient engagés hier dans un bras de fer sur le défilé parisien que les autorités menacent d'interdire, alors que les opposants refusent un rassemblement «statique».

L'intersyndicale d'Ile-de-France (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, Fidl et UNL) a transmis en fin de semaine dernière une demande officielle pour manifester jeudi entre Bastille et Nation à partir de 14 heures, dans le cadre d'une journée de mobilisation à travers la France.

Hier, la préfecture de police de Paris leur a demandé d'organiser un «rassemblement statique» place de la Nation, plutôt qu'un défilé, afin de pouvoir «mieux encadrer et mieux sécuriser la manifestation et de faire en sorte qu'il y ait moins de dégradations».

Mais les syndicats ont maintenu

■ La préfecture de police de Paris demande, pour des raisons de sécurité, aux organisations opposées à la loi Travail de limiter leur manifestation de jeudi à un «rassemblement statique» ■ Les syndicats refusent en dépit de la menace d'interdiction

Dans une lettre au numéro un de la CGT, Philippe Martinez, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a jugé qu'un cortège à Paris «n'apparaissait pas envisageable».

Les sept syndicats ont répondu à M. Cazeneuve en début de soirée en lui demandant par courrier de «faire une nouvelle proposition de manifestation garantissant la sécurité de tous». Ils écartent un rassemblement statique qui serait, selon eux, «beaucoup plus dangereux».



De nombreuses manifestations sont déjà prévues en France jeudi, sans menaces d'interdiction.

Photo archives AFP

«Je ne suis pas sûr qu'une fan zone syndicale sur la (place de la) Nation soit plus sécurisée qu'une manifestation», a fait valoir le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, sur Canal +, se disant «prêt à discuter du parcours» avec les autorités.

Dimanche, Manuel Valls a pointé la «responsabilité» de la CGT, critiquant son attitude «ambiguë»

vis-à-vis des casséras et, dimanche, il a de nouveau estimé que «les organisateurs devraient annuler eux-mêmes ces rassemblements».

«Manuel Valls se comporte en pyromane», a affirmé Jean-Claude Mailly.

Même Laurent Berger, leader de la CFDT, qui soutient la loi travail, estime qu'interdire de manifester

Cazeneuve accuse des militants syndicaux

Depuis le début de la contestation anti-loi travail début mars, les manifestations ont souvent été émaillées de violences à Paris, de même qu'à Nantes et Rennes. Le 14 juin, jour d'une manifestation nationale, première du genre, la violence est montée d'un cran dans la capitale, avec d'importantes dégradations le long du cortège: 28 vitrines d'établissements commerciaux ont été brisées, et l'hôpital Necker-Enfants malades a été pris pour cible. 28 fonctionnaires de police ont été blessés dont deux ont dû être hospitalisés, souligne M. Cazeneuve dans sa lettre à la CGT. Selon le ministre de l'Intérieur, cette manifestation a, «pour la première fois, mis clairement en évidence la participation de certains militants syndicaux à l'agression délibérée des forces de l'ordre».

n'est «pas du tout souhaitable». Avant toute éventuelle interdiction, une pétition en ligne intitulée «je ne respecterai pas l'interdiction de manifester» a été lancée la semaine dernière par Jean-François Téaldi, conseiller municipal PCF/FG de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes). Hier, elle affichait 120.000 signatures.

»

Manuel Valls se comporte en pyromane

leur demande de défilé à la préfecture, qui les a à nouveau invités à «trouver un accord sur un rassemblement statique», faute de quoi elle «sera dans l'obligation d'interdire» la manifestation.